

Bourges à la Renaissance
hommes de lettres,
hommes de lois

avec la direction de
Stéphane Georges

Jur & Littré

Klinkcksack

Juslittera
Juslittera

Jean François Hotman, juriconsulte bien connu, est membre du parti huguenot, auteur de pamphlets (le *Tigre de la France*) et de traités juridiques ou historiques (la *Gaule française*). L'*Antitribonien*, qui a fait l'objet d'une édition moderne révèle une articulation pertinente entre pratique du droit, réflexion sur le droit romain et réforme institutionnelle de la monarchie. Les conceptions de François Hotman sont en effet indissociables : dans l'enseignement comme dans la réforme de l'Etat, on retrouve l'exclusion du droit romain, au profit du modèle des institutions gauloises et franques, dont la promotion doit permettre de rétablir le serment politique (l'engagement mutuel du roi et du peuple) et de restaurer le royaume de justice (contre la « sophistérie des chaffoueurs »). S'interroger sur l'enseignement et les institutions chez François Hotman, à l'occasion d'un colloque sur l'université de Bourges, c'est avant tout mettre en avant ce lien entre critique du droit romain, déclin des institutions et dérive de la justice. C'est aussi comprendre quelle place accorder à l'étape de Bourges dans la pensée du juriste, et percevoir en quoi il est un représentant du *mos gallicus*. C'est finalement prendre position dans l'historiographie pour considérer Hotman non plus comme un simple représentant du parti huguenot, dont le combat est semblable à celui de ses coreligionnaires, mais à la fois comme un praticien du droit et un théoricien de l'état monarchique.

